



CONTRAT DE CONCESSION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Contrat relatif à une délégation de service public

Date et heure limites de remise des candidatures et des offres :

Lundi 9 novembre 2026 à 12 heures

ARTICLE PREMIER - OBJET DE LA CONSULTATION

Cette consultation porte sur une délégation de service public pour les opérations de mise en fourrières de véhicules terrestres sur le territoire de la commune de Jacou.

Elle concerne la gestion du service de fourrière des véhicules automobiles consistant en l'enlèvement, le transport, la garde, la restitution ou la remise à la destruction ou au service des Domaines des véhicules en infraction se trouvant sur le territoire de la commune.

ARTICLE 2 - DISPOSITIONS GENERALES

2-1- DUREE DU CONTRAT DE CONCESSION ET DELAI D'EXECUTION

Le contrat de concession de la fourrière automobile est conclu pour cinq ans à compter du 18 novembre 2026, ou à compter de la date de signature du contrat si elle est postérieure.

2-2- FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE

Si le candidat se présente sous forme de groupement, il est demandé qu'il s'agisse d'un groupement solidaire.

2-3- CONTENU DU CONTRAT DE CONCESSION

Le dossier du contrat de concession de la fourrière automobile (liste des pièces fournies au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- Le règlement de la consultation
- Le contrat de concession de la fourrière automobile et ses annexes
- Le cahier des charges
- Les annexes I et II

Le dossier de consultation est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://marches.montpellier3m.fr>

2-4- DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour leur réception.

2-5- REDACTION DES PROPOSITIONS

Les propositions doivent être rédigées en langue française. La convention est conclue en euros.

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

3-1- CONTENU DE LA CANDIDATURE

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- Un document établissant le pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat.
- Une attestation sur l'honneur signifiant que l'entreprise n'est pas en redressement judiciaire. Le cas échéant, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet devra être fournie à l'appui du dossier de candidature.
- Documents justifiant des capacités réglementaires, professionnelles, techniques et financières des candidats : Kbis de moins de 3 mois, attestations fiscales et sociales de moins de 6 mois, déclaration sur l'honneur de l'entreprise au regard des cas d'interdiction de

soumissionner, certificat attestant de la régularité de l'entreprise au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, liste nominative des travailleurs étrangers hors communauté européenne, précisant pour chacun, la nationalité, la date d'embauche, le type et le numéro d'autorisation de travail .

- Références en prestations similaires datant de moins de trois ans souhaités.
- Agrément préfectoral, en cours de validité, de gardien de fourrière automobile.
- Une attestation sur l'honneur de non-condamnation au bulletin n° 2 du casier judiciaire.
- Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr .

3-2- CONTENU DE L'OFFRE

Le dossier remis par les candidats devra contenir obligatoirement les pièces suivantes :

- Le contrat de concession de fourrière automobile paraphé et signé,
- La proposition financière du candidat pour les véhicules dont le propriétaire est introuvable, insolvable ou inconnu ou les véhicules déclarés être d'une valeur marchande inférieure au montant fixé par arrêté interministériel et hors d'état de circuler,
- Un mémoire technique où le candidat présentera :
 - Le nombre, la qualification, l'ancienneté dans l'entreprise des préposés à l'enlèvement et à la garde des véhicules,
 - Le nombre, les caractéristiques techniques et l'état des véhicules servant à l'enlèvement des véhicules en fourrière ainsi que leur équipement, le cas échéant des liaisons radiophoniques.
 - Une description des installations de fourrière : plan de situation, capacité de stockage des véhicules, contrôle des accès.
 - Les délais d'intervention proposés par le candidat.
 - Les horaires proposés pour la restitution des véhicules.
 - Toute précision que le candidat jugera utile pour apprécier sa capacité à exécuter la prestation demandée.
- Les références et qualifications professionnelles de l'entreprise dans le domaine, objet du présent marché en indiquant la période d'exécution, les coordonnées du maître d'ouvrage, éventuellement.

3-3- CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats doivent faire parvenir leur offre jusqu'aux date et heure prévues, figurant en page de garde du présent règlement.

Les dossiers de réponse doivent être transmis par voie électronique sur le profil d'acheteur à l'adresse url : <https://marches.montpellier3m.fr>

La remise d'une offre par courriel est interdite.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES

Avant l'examen des offres, il sera procédé à une vérification des candidatures (caractère complet des documents, conformité aux exigences posées...).

4-1- CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement sera effectué par le pouvoir adjudicateur.

Les critères pris en compte sont :

- Le prix proposé, pour 30%,

- La valeur technique pour 70% sera appréciée au regard du mémoire technique et des critères suivants :

- Localisation géographique du ou des locaux du candidat au regard de la nécessité d'une intervention rapide en tous points du secteur et à proximité d'une ligne régulière de transports collectifs urbains afin de permettre de tout usager d'atteindre le lieu de gardiennage. (sur 40 points)
- Performance des moyens mis en œuvre par l'entreprise (moyens humain, matériels, surface du terrain...) (sur 20 points),
- Qualité de la prestation pour le public (amplitude des horaires d'ouverture au public, normes qualités AFNNOR, ISO) (sur 10 points).

Note générale = (note prix x 30 %) + (note valeur technique x 70 %).

4-2- NEGOCIATION

A l'issue de l'analyse des offres, la personne publique se réserve le droit de négocier ou pas avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes, menée dans les conditions suivantes :

À l'issue d'un premier classement des offres provisoires établi par application des critères de sélection des offres, une négociation pourra être engagée avec les 3 premiers candidats. Le contrat sera attribué au candidat ayant présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global.

ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires concernant le contrat de concession de la fourrière automobile, au plus tard 5 jours, avant la date limite de réception des offres, les candidats peuvent adresser leur demande à l'adresse : <https://marches.montpellier3m.fr>

Une réponse écrite sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant téléchargé le dossier et s'étant identifié auprès de la Commune.

A _____, le

**La collectivité délégante,
Ville de Jacou**

Le Déléataire,